

InfoCOUPE

30 août 2022

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit des coupes de sécurité parcelles 66c, 69a, 71a ainsi qu'une coupe en futaie irrégulière parcelles 67u et 68u situées sur le territoire des villes de Versailles et Buc.

Une coupe de sécurité programmée

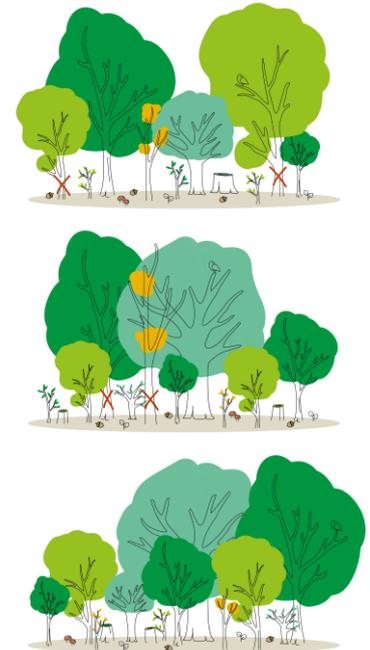


Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelle	66c, 69a, 71a et 67u, 68u
Surface	2,20 ha + 1,74 ha + 4,20 ha + 7,7 ha + 12,66 ha = 28,5 hectares
Type de peuplements	Feuillus divers (Chênes, Frênes, érables sycomores, châtaigniers...)
Volume de bois prélevé	76m ³ + 80m ³ + 80m ³ + 404 m ³ + 750 m ³ = 1390 m³
Date de début des travaux	Mi-septembre 2022
Durée du chantier	8 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Une coupe en futaie irrégulière



Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner les arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés**, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Grâce à ces prélèvements **les chutes de branches et chablis seront ainsi évités**, permettant aux usagers de profiter de la forêt en toute sécurité.

>> La coupe **en futaie irrégulière sur les parcelles 67u et 68u** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

